



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON DE RISTO SALES & SERVICE GMBH

Risto Sales & Service GmbH

info@conteneur-bureau.fr

20 place des Halles
67000 Strasbourg / France
<https://conteneur-bureau.fr/>

Conditions générales de vente et de livraison de Risto Sales & Service GmbH

I. Champ d'application

1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tous les contrats avec nos clients concernant les livraisons et autres prestations.
2. Les CGV s'appliquent dans leur version respective également en tant que convention-cadre pour les futurs contrats avec le même client, même si elles ne sont pas expressément réaffirmées. Nous informerons immédiatement le client de toute modification de nos CGV.
3. Les conditions générales de vente du client qui diffèrent, sont contraires ou complètent les présentes ne feront partie du contrat que si nous avons expressément accepté leur application.
4. Les déclarations et notifications juridiques que le client doit adresser à Risto Sales & Service GmbH après la conclusion du contrat (par exemple, fixation de délais, notifications de défauts, déclarations de résiliation ou de réduction) doivent être faites par écrit pour être valables.
5. Les marchandises ne sont pas vendues via une boutique en ligne, il n'y a donc pas de droit de rétractation de 14 jours pour le client. Le client est obligé de prendre livraison des marchandises commandées et n'a pas de droit de résilier le contrat.

II. Langue du contrat

1. La langue du contrat est l'allemand, l'anglais ou le français.

III. Conclusion du contrat

1. Nos offres sont sans engagement et non contraignantes, sauf indication expresse qu'elles sont fermes et contiennent un délai d'acceptation spécifique. Les modifications techniques des produits ainsi que des modifications de forme et de couleur restent possibles dans la mesure du raisonnable.
2. Pour les fabrications sur mesure, le plan de fabrication que nous avons créé et que le client a vérifié est seul valable. Le client doit approuver le plan dans les cinq jours ouvrables ou le renvoyer avec des demandes de modification. En l'absence de retour dans ce délai, le plan est considéré comme accepté. Les demandes de modification



après ce délai ne seront prises en compte que contre remboursement des coûts supplémentaires.

3. Les accords verbaux, assurances et garanties de nos employés ne sont contraignants que s'ils sont confirmés par écrit par nos soins.
4. Le contrat est conclu uniquement par notre confirmation écrite de commande ou par l'exécution de la livraison.
5. La commande du client constitue une offre ferme. Sauf indication contraire dans la commande, nous avons le droit d'accepter cette offre de contrat dans les 14 jours suivant sa réception.
6. Le FOURNISSEUR a le droit de rendre la livraison dépendante du paiement intégral de l'acompte convenu. Si le FOURNISSEUR ne reçoit pas l'acompte à temps, il a le droit de résilier le contrat et de réclamer des dommages-intérêts.

IV. Réserve de propriété et confidentialité

1. Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les créances résultant de la relation commerciale.
2. Le FOURNISSEUR se réserve la pleine propriété et les droits d'auteur sur les devis, dessins et autres informations de nature matérielle et immatérielle – y compris sous forme électronique – ; elles ne peuvent être rendues accessibles à des tiers, exploitées, reproduites ou modifiées, sauf si le FOURNISSEUR y consent expressément par écrit.
3. Le client ne doit ni nantir ni céder à titre de garantie les marchandises sous réserve de propriété avant le paiement intégral. En cas de vente sans notre consentement, le client nous cède dès à présent toutes les créances qui en découlent. Nous acceptons cette cession.
4. La réserve de propriété s'étend également aux marchandises résultant de transformations, mélanges ou associations. Le client nous cède dès à présent toutes les créances qui naissent de la revente de ces marchandises, à hauteur du montant de la facture. Nous acceptons cette cession.

V. Prix et paiement

1. Sauf accord écrit contraire, nos prix sont ex-works, plus la TVA légale. Les prestations de service sont facturées en fonction du temps et des matériaux.
2. Les frais de transport et d'emballage sont facturés séparément. Les éventuels droits de douane, frais, taxes et autres charges publiques sont à la charge du client. Le temps de déplacement et les frais de transport sont facturés en supplément pour les prestations facturées en fonction du temps et des matériaux.
3. Le paiement se fait selon le plan suivant : 50 % d'acompte dans les 10 jours suivant la réception de la confirmation de commande, 50 % lors de l'annonce de la disponibilité de la livraison.



4. Les prix peuvent être ajustés en cas d'augmentation des coûts des matériaux ou de la main-d'œuvre, en particulier pour les livraisons effectuées plus de quatre mois après la conclusion du contrat.
5. Nos factures sont immédiatement payables sans réduction, sauf accord écrit contraire.
Les paiements doivent être effectués sur le compte suivant :
Risto Sales & Service GmbH
Kreissparkasse Köln
IBAN : DE82370502990359553978
BIC : COKSDE33XXX
6. En cas de retard de paiement du client, nous avons le droit de réclamer des intérêts de retard au taux légal. La réclamation d'un dommage supplémentaire reste réservée.
7. Le client n'a pas le droit de retenir des paiements ou de compenser des créances.

VI. Conditions de livraison et transfert des risques

1. Le risque de perte accidentelle ou de détérioration accidentelle des marchandises est transféré au client dès que les marchandises sont remises au transporteur, au livreur ou à toute autre personne chargée de l'exécution de l'envoi, indépendamment de qui prend en charge les frais d'expédition.
2. Les délais de livraison indiqués sont sans engagement, sauf s'ils ont été expressément garantis par écrit comme un délai fixe. Les retards de livraison dus à la force majeure ou à d'autres événements imprévisibles et indépendants de notre volonté nous autorisent à prolonger le délai de livraison ou à nous retirer du contrat.
3. Si le client ne prend pas livraison des marchandises commandées dans les délais, nous avons le droit de stocker les marchandises aux frais et aux risques du client et de les facturer comme livrées ou de résilier le contrat et de réclamer des dommages-intérêts. Dans ce cas, nous avons le droit de facturer des frais de stockage de 1 % du montant de la facture pour chaque mois de retard de réception.
4. Les livraisons partielles sont autorisées dans la mesure où elles sont raisonnables pour le client. La résiliation du contrat pour des livraisons partielles défectueuses ou non livrées n'est possible que si les parties restantes sont inutilisables pour le client sans la livraison partielle défectueuse ou non effectuée.

VII. Garantie et responsabilité

1. Le client est tenu de vérifier les marchandises immédiatement après leur réception et de signaler par écrit toute défectuosité. Pour les entrepreneurs, l'obligation de dénonciation selon l'article 377 du Code de commerce allemand s'applique.
2. En cas de défauts, nous avons le choix entre réparation ou remplacement des marchandises. Toute autre réclamation du client, en particulier des demandes de dommages-intérêts, est exclue, dans la mesure où cela est légalement permis.



3. Le client doit nous accorder le temps et l'opportunité nécessaires pour effectuer la réparation ou la livraison de remplacement. En cas de livraison de remplacement, le client doit nous retourner les marchandises défectueuses conformément aux dispositions légales.
4. La période de garantie pour les marchandises neuves est de 12 mois. Pour les marchandises d'occasion, la période de garantie est d'un an pour les consommateurs, pour les entrepreneurs la garantie est exclue.
5. Aucune garantie n'est accordée en cas d'utilisation inappropriée ou incorrecte, de montage défectueux, d'usure naturelle ou de facteurs externes ne relevant pas de notre responsabilité. La garantie expire également si le client effectue des modifications ou des interventions sur les marchandises livrées.
6. Le FOURNISSEUR n'est pas responsable de la perte de données, sauf si celle-ci est due à une négligence grave ou à une intention délibérée. Le client est tenu de faire des copies de sauvegarde régulières et sous sa propre responsabilité.

VIII. Limitation de responsabilité et violations contractuelles

1. Nous n'assumons la responsabilité que des dommages causés par une intention délibérée, une négligence grave ou la violation d'obligations contractuelles essentielles. En cas de violation légère des obligations contractuelles essentielles, notre responsabilité est limitée aux dommages prévisibles et typiques du contrat.
2. Toute autre responsabilité pour dommages, en particulier pour des dommages indirects, est exclue, dans la mesure où cela est permis par la loi.
3. En cas de violation du contrat par le client, notamment en cas de non-acceptation des marchandises ou de retard de paiement, nous avons le droit de demander, en plus de la réparation des dommages immédiats, le remplacement du gain perdu.

IX. Retours, annulations et juridiction

1. En cas d'annulation du contrat ou de retour des marchandises sur la base d'une courtoisie, le client supporte les frais de retour complets ainsi que tous les frais de traitement associés, et une indemnité forfaitaire de 30 % du montant net de la commande.
2. Si le client ne prend pas livraison des marchandises commandées, nous avons le droit de demander 30 % du montant net de la commande en compensation des dommages.
3. Le lieu d'exécution de toutes les prestations est Marienheide. Le tribunal compétent pour tous les litiges découlant du présent contrat est le tribunal compétent pour notre siège social.

XII. Loi applicable

La loi allemande s'applique à l'exclusion du droit des Nations Unies sur les contrats de vente.



XIII. Clause salvatrice

Si certaines dispositions des présentes CGV sont ou deviennent invalides, les autres dispositions demeurent inchangées. La disposition invalide sera remplacée par une disposition qui correspond le plus possible au but économique de la disposition invalide.

Date : 02.01.2025